

JMB

N° 2026 - 140

OBJET

**Cession d'un véhicule
Heuliez GX 127 à la société
Bacqueyrisses**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie
le 09 juillet 2026 selon le
relevé de décisions

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Lary Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE, Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Monsieur Manuel BERNIA à Madame Ombeline PEREZ

Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Thierry DUPONT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

La société Bacqueyrisses propose de racheter un véhicule Heuliez GX 127 immatriculé BS 432 QS.

Ce véhicule n'a pas la capacité suffisante pour le transport des skieurs en période hivernale et ne peut être utilisé que comme véhicule de remplacement en cas de panne d'une navette. Son coût d'entretien est donc élevé en rapport avec son utilisation.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de la Société Bacqueyrisses de cession de ce véhicule pour un montant de 5 500 € TTC et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives à cette opération.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide :

- D'autoriser la cession du véhicule Heuliez GX 127 immatriculé BS-432-QS à la société Bacqueyrisses pour un montant de 5 500 € TTC.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 8 juillet 2026



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
065-210707000-2026-140-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026